



Divorce et difficultés financières.

Par **Espoir92**, le **02/04/2015 à 13:23**

Bonjour,rrnrnMerci pour votre attention.rnrnJe souhaite des renseignements pour aider un ami en instance de divorce qui a des difficultés financières.rnrnIl est marié sur le régime de la communauté, a 2 enfants .rnrnIl est en instance de divorce(divorce décidé par sa femme)et ils ont chacun leur avocat.rnrnIls ont une maison en commun que sa femme va garder.rnrnIl a accepté de quitter la maison et a louer un studio , l'engageant de ce fait dans des frais.rnrnPour modifier l'acte du notaire et récupérer sa part de la maison ,il doit verser une somme d'argent importante, ce qui le met en difficulté.rnrnIl a un salaire d'environ 1400 euros par mois et sa femme environ 2500 euros.rnrnMes questions sont : rnLa somme réclamée pour modifier l'acte notarié peut-elle être déduite de la part de la maison revenant à mon ami, évitant ainsi l'avance des frais ?rnrnPeut-il obtenir une compensation pour les frais engagés dans la location et l'aménagement de sa nouvelle habitation ?rnrnJe vous remercie de me renseigner.rnrnCordialement,rnrnEspoir92

Par **cocotte1003**, le **02/04/2015 à 13:33**

Bonjour, c'est l'acheteur qui paie les frais de notaire. Tant qu'une partie de la maison est à lui et qu'il ne l'habite pas, il peut demander à sa femme une indemnité d'occupation, cordialement

Par **Espoir92**, le **02/04/2015 à 17:14**

Bonsoir,rrnrnMerci pour votre réponse.rnJe ne comprends pas à quoi correspond la somme réclamée.rnrnCordialement,rnrnEspoir92